



AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Gérard Majella, que le Conseil municipal de St-Gérard Majella a adopté, à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le **règlement numéro 210-2020 concernant la création d'un fonds de roulement**.

Une copie certifiée dudit règlement est disponible au bureau municipal où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à St-Gérard Majella, ce 8^e jour de décembre 2020.

Copie certifiée conforme

Anny Boisjoli
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anny Boisjoli, officier de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil, entre 08 h00 et 16h 00, le 8^e jour du mois de décembre deux milles vingt.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 8^e jour du mois de mars deux milles vingt.

Anny Boisjoli
Directrice générale et secrétaire-trésorière